

Image not found or type unknown



13eme mois discriminations?????

Par **TATANE421**, le **23/11/2010** à **20:22**

Bonjour,

dans mon entreprise les employes et agents de maitrises ont un salaire base sur 13mois.le college ouvriers n est remunere que sur la base de 12mois. je precise que sur la convention collective (travail mecanique du bois)je n ai jamais vu de paragraphe stipulant cet etat de fait. n y aurait t il pas une discrimination??et quels sont nos recours pour remedier a cela???merci par avance de vos reponses.